

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 621

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

-----

### ARTICLE 28 QUATER D

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« 3° À la fin du *a* de l'article 26, les mots : « visés à l'article 25 *d* » sont remplacés par les mots : « mentionnés à l'article 24-10 et au *d* de l'article 25 » . »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.